

# Conditions générales de vente

My-Pass.fr

Version : 1.0.0

## Définitions :

- « Client » : Le terme client désigne toutes personnes possédant un compte sur la plateforme [my-pass.fr](https://my-pass.fr).
- « My Pass » : Le terme My Pass désigne la plateforme disponible à l'adresse suivante : <https://my-pass.fr> qui est édité par la société DREAMING LIMITED (Doncaster, UK).
- « Fraude » : Le terme fraude désigne tout actes frauduleux , ou utilisation frauduleuse des services MyPass.
- « Wallet » : Le terme wallet désigne le portemonnaie électronique lié au compte client.
- « SVA » : Le terme SVA désigne les ressources en numérotation surtaxés mis à la disposition du client afin de recharger son wallet.
- « Rechargement CB » : Le terme rechargement CB désigne le rechargement du wallet du client par carte bancaire.
- « LCB FT » : Le terme LCB FT désigne les actions mise en place pour la Lettre Contre le Blanchiment et le Financement du terrorisme conformément au code monétaire et financier ainsi qu'a la Directive des Service de Paiement Version 2 (DSP2).
- « K.Y.C » : Le terme K.Y.C désigne la procédure mise en place dans le cadre de la Directive des Services de Paiement Version 2 (DSP2), qui consiste à récolter des informations afin d'assuré une identification précise du client.
- « Service Anti-Fraude » : Le terme service anti fraude désigne les membres de la société DREAMING LIMITED ayant pour mission la détection et le signalement de potentiels fraudes.

## Article 1 :

### Article 1.1 Présentation du service.

MyPass est une plateforme proposant le rechargement d'un wallet digital permettant de commander des coupons digitaux , jeux video et coupons de web paiement.  
Le rechargement de ce wallet est possible via des SVA, par carte bancaire ou à l'aide de crypto monnaie.

Les services de paiements par audiotel sont édité par nos partenaires SMARTCALL SAS , VT INVESTMENT FRANCE SAS



Attention la plateforme MyPass conformément a la charte déontologique AFMM concernant l'exploitation de ressource SVA ne propose en aucun cas récupéré d'argent liquide ou par virement bancaire. Le service MyPass n'est pas un service de remboursement de forfait.

### Article 1.2 Procédure d'inscription.

La création d'un compte sur la plateforme MyPass se fait directement en ligne à l'adresse suivante : <https://my-pass.fr/connexion.php>.  
Le client garantit la véracité des informations précisés lors de l'inscription en cas de détection de fausses informations ou d'usurpation d'identité notre service anti-fraude se réserve le droit de suspendre le compte client , de le clôturé et d'annuler toutes les commandes liés à ce compte sans remboursement ou dédommagement.



Nous rappelons que la création de compte est limité à un compte client par personne. En cas de détection de doublons notre service Anti Fraude se réserve le droit de suspendre tout les comptes doublons.

### Article 1.3 Hébergement du service.

Les données relatives au client sont stockées sur nos serveurs géographiquement situés à Roubaix.


MyPass s'engage auprès des autorités françaises à archiver les données du client pendant 3 ans afin de répondre positivement en cas de réquisition.

 Une copie de vos données peut vous être envoyée, pour cela il faut en faire la demande par courrier à la société DREAMING LIMITED.

### Article 1.4 Limitation du compte.

Les limitations de rechargement pour les comptes clients sont :

Moyen	Montant maximal 7 jours glissant	Montant maximal mensuel	Type de compte
Audiotel	150	300	Basic
Audiotel	1000	3000	Premium
CB	150	500	Basic
CB	1000	3000	Premium

 Une augmentation des plafonds peut être accordée cependant l'autorisation n'est pas systématique, et peut être refusée en cas de doute de notre service anti-fraude.

### Article 1.5 Politique de remboursement.

Le client peut demander le remboursement de sa commande si celle-ci n'a pas été utilisée, cependant le remboursement s'effectue uniquement sur le wallet MyPass et ne peut en aucun cas être remboursé sur carte bancaire, par virement ou tout autre moyen.

L'achat de crédit sur MyPass, que ce soit par audiotel ou par carte bancaire, n'est pas éligible au droit de rétractation et le client renonce à toute demande de remboursement de crédit.

### Article 1.6 Valeur du crédit

Les crédits MyPass sont exprimés en euro grâce au sigle '€'.

Le cours du crédit MyPass est fixe et se réfère à la monnaie Euro (€).

Le taux est 1 € MyPass = 1 €

## Article 1.7 LCB-FT / K.Y.C

MyPass doit être en capacité de fournir en cas de réquisition des forces de l'ordre un maximum d'informations afin d'agir dans le cadre la lutte contre blanchiment et le financement du terrorisme.

Dans le cadre de le cadre de contrôle routinier nos équipe anti fraude peut restreindre votre compte MyPass et vous demander de transmettre les informations suivantes pour le déblocage de votre compte :

- Justificatif de domicile
- Facture mobile
- Pièce d'identité

Ces pièces sont archiver chez un partenaire spécialisé dans le stockage de données sensibles afin d'assurer la sécurité de vos documents.



Attention la seule adresse mail qui peut vous contacter et a laquelle transmettre les documents est : [kyc@my-pass.fr](mailto:kyc@my-pass.fr). Notez aussi qu'aucun membre de notre équipe ne vous demandera votre mot passe que ce soit par e-mail ou par téléphone.

## Article 1.8 Délais de livraisons

MyPass s'engage à délivré les commandes effectuer par les clients instantanément grâce au interconnexion.

En cas de down de l'interconnexion la livraison manuel peut prendre jusqu'a 48 heure.



En cas de retard de livraison n'hésitez pas à contacter notre service client à l'adresse suivante : [client@my-pass.fr](mailto:client@my-pass.fr) .

## Article 1.9 Pannes informatique

En cas de panne informatique MyPass s'engage à mettre en oeuvre toutes les solutions pour un rétablissement des services sous 2 heures quelque soit le jours de pannes ou l'heure de panne.